#63
MARS 2022

islemag

LE MAGAZINE DE LA VILLE

6
Le centre de loisirs se refait une beauté

12
Des avancées au Meynieux

La nature a besoin de vous

ISLE

EXPO : ISLE AU FIL DE L'EAU

Au fil de l'eau :

« Insula », Isle ou plutôt île...

Venez découvrir son histoire par le groupe Isle Autrefois !

Du 4 au 31 mars 2022

Entrée libre aux horaires d'ouverture de la Mairie
Lundi (8h45 - 18h) et Vendredi (8h45 - 17h)
Mardi au jeudi 8h45-12h15 puis 14h - 18h
+ exceptionnellement les samedis matins 10h - 12h

Gilles Bégout
Maire d'Isle,
conseiller
départemental de
la Haute-Vienne,
Vice-président de
la Communauté
urbaine de
Limoges Métropole

édito

Le printemps qui arrive va nous permettre de retrouver le plaisir de promenades sans craindre le froid et la pluie. Promenades sur nos nombreux sentiers balisés que nos équipes sont en train de préparer avant les premières tontes.

Promenades sur nos pistes cyclables qui traversent la commune. Prochainement, de gros travaux vont démarrer pour finir les tronçons manquants sur la liaison Mérignac-Limoges en passant par la rue Aragon et l'Avenue des Bayles. Sur Limoges, une voie cyclable protégée va être mise en place entre le rond-point de La Cornue et le boulevard Vanteaux. Ces travaux seront financés par Limoges Métropole dans le cadre du schéma directeur vélos. Nous serons la première commune traversée par une voie verte dans sa totalité. Nous allons relancer le challenge Mai à vélo et le vélobus école, j'espère que vous participerez nombreux à ces opérations.

Au-delà des activités physiques, les activités culturelles peuvent se dérouler « à peu près normalement ». Le salon du livre jeunesse va pouvoir enfin avoir lieu du 24 au 27 mars après deux années blanches. La lecture et le livre font partie des spécificités d'Isle en particulier au niveau des écoles.

Profitez des derniers spectacles du centre culturel. Pour rappel, tous les spectacles sont à 5 euros pour les moins de 25 ans. Nous voulons que la culture soit accessible à tous.

Le mois de Mars est aussi synonyme de budget. Nos finances communales restent à un niveau d'autofinancement très satisfaisant, ce qui nous permet de ne pas augmenter le taux des taxes communales pour la quatorzième année consécutive. Cependant, nous restons vigilants et nous craignons, qu'après les élections, nous ayons à payer les dépenses astronomiques engagées pour faire face à l'épidémie de Covid 19. Nous craignons en particulier la diminution de la DGF, dotation globale de fonctionnement. Cela nous amènera obligatoirement à une augmentation raisonnée du taux de la taxe foncière, heureusement notre taux est beaucoup plus bas que la plupart des communes grâce au gel des taxes communales.

Du côté de Limoges Métropole communauté urbaine, la part fiscale communautaire continue à augmenter. Cette augmentation est nécessaire pour assurer un autofinancement suffisant pour les investissements futurs. Cela devrait représenter une augmentation d'environ 30 euros pour un foyer moyen.

Restons donc vigilants mais surtout retrouvons un peu d'optimisme pour les mois à venir et n'oublions pas de voter lors des prochaines élections, c'est un acte citoyen.

Bien à vous.

CONTACTS UTILES

VIE MUNICIPALE
Accueil Mairie : 05.55.01.56.15 - accueil@ville-isle.fr
CCAS - Portage de repas : 05.55.01.24.91
ccas@ville-isle.fr
Résidence Fleurie : 05.55.01.36.94
residence.fleurie@ville-isle.fr
Police municipale : 06.08.89.74.98 - police@ville-isle.fr
Services Techniques : 05.55.50.40.74
techniques@ville-isle.fr
Secrétariat du Maire & élus / Réservations salles & matériels :
06.98.94.21.97 - secretariat@ville-isle.fr
Communication : 06.59.67.52.88
communication@ville-isle.fr
Urbanisme : 05.55.01.14.04 - urbanisme@ville-isle.fr
Déchèterie : 0 800 86 11 11 (numéro vert, gratuit depuis un poste fixe) - dechets@limoges-metropole.fr

ENFANCE JEUNESSE
Relais Petite Enfance (RPE) : 05.55.01.48.06
ram@ville-isle.fr
Service Éducation - Jeunesse - Accueil de loisirs :
05.55.01.11.22 - scolaire@ville-isle.fr
Anim'Ados : 05.55.01.70.14 - espacejeunes@ville-isle.fr
École Maternelle du Château : 05.55.01.60.71
ce.0870156X@ac-limoges.fr
École Maternelle St Exupéry : 05.55.01.55.15
ce.0870644C@ac-limoges.fr
École Elémentaire St Exupéry : 05.55.01.19.83
ce.0871024R@ac-limoges.fr
Collège Jean Rebier : 05.55.01.13.20
ce.0870658t@ac-limoges.fr

CULTURE
Centre culturel : 05.55.50.26.24 - culture@ville-isle.fr
Médiathèque : 05.55.43.20.59 - mediatheque@ville-isle.fr
Ateliers loisirs : 05.55.50.35.28 - loisirs@ville-isle.fr
Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges (CIOL) : 05.55.50.35.27 - ciol@ville-isle.fr

Directeur de la publication : Gilles Bégout
Rédacteur en chef : Maxime Nègremont
Conception et réalisation : Marguerite.coop
Rédaction et photos : Service Communication de la Mairie d'Isle
Illustrations : ©Shutterstock
Imprimé à 5 000 exemplaires par Rivet Presse Edition, IMPRIM'VERT
PEFC 10-31-1345

Restons connectés
www.ville-isle.fr
VILLE D'ISLE
#ISLE87
IntraMuros : Isle

Programme National Nutrition Santé
Villes actives du PNNS
Territoire BIO engagé
Commune labellisée Protection Ville Etoilée du ciel et de l'environnement nocturnes
Villes & Villages où il fait bon vivre
Isle, ville jumelée avec GUNZENHAUSEN

ÉLECTIONS EN 2022
si vous n'êtes pas là, pensez à *la procuration*

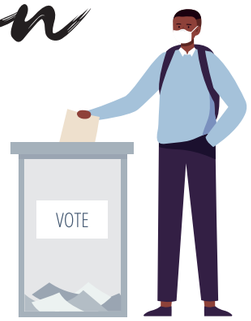

Élection présidentielle :
- **1er tour :** Dimanche 10 avril 2022
- **2e tour :** Dimanche 24 avril 2022

Élections législatives (élection des Député.e.s) :
- **1er tour :** Dimanche 12 juin 2022
- **2e tour :** Dimanche 19 juin 2022

Vous allez être absent le jour d'une élection ? Vous pouvez choisir de voter par procuration. Pour cela, vous devez choisir l'électeur qui votera à votre place et faire une procuration. Attention, vous devez faire cette démarche au plus tôt. Depuis le 1er janvier 2022, le vote par procuration a été assoupli et répond à de nouvelles règles.
Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit. Pour établir votre procuration, vous pouvez utiliser la nouvelle version du téléservice de demande de procuration en ligne.

Comment faire la procuration ?

En ligne, avec le téléservice MaProcuration Après avoir rempli le formulaire en ligne, vous recevrez une référence d'enregistrement « Maprocuration ». Vous devrez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une gendarmerie ou un consulat. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement et votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport…). Vous recevrez un courriel de votre mairie vous informant que votre procuration est bien enregistrée, quelques minutes après la vérification de votre identité.
Rendez-vous sur **www.maprocuration.gouv.fr**

Avec le formulaire disponible sur internet Vous devez le remplir et l'imprimer. Ensuite, vous devrez obligatoirement aller en personne dans un commissariat de police, une gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence ou un consulat. Vous devrez remettre votre formulaire et présenter votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport…).

Avec le formulaire (Cerfa n°12668*03) disponible au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal ou au consulat. Vous devrez le remplir à la main sur place et présenter en personne votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport…).

Une nouvelle carte d'électeur

D'ici quelques jours vous allez recevoir par courrier une nouvelle carte d'électeur. Celle-ci sera dotée d'un QR code que vous pourrez scanner pour accéder directement à l'ensemble des démarches utiles sur le site dédié aux élections du ministère de l'Intérieur. Vous pourrez également consulter des informations générales sur les élections : rôle, finalité du vote et modes de scrutin. Pour rappel, la carte d'électeur n'est pas obligatoire le jour du vote, par contre vous devez impérativement présenter une pièce d'identité avec photo type carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire…

Mai : le mois du *vélo* à Isle

Challenge Mai à vélo : pédalez pour faire gagner notre commune !

Mai à vélo revient en 2022 pour une nouvelle édition. Après une première participation en 2021, notre commune s'inscrira de nouveau dans cette manifestation de promotion du vélo au quotidien. Du 1er au 31 mai, nous relèverons une nouvelle fois le challenge de parcourir le plus de kilomètres à vélo pour faire gagner notre commune. Il sera basé sur les trajets réalisés avec l'application Geovelo. Plus nous serons nombreux à pédaler, plus nous aurons de chances de gagner ! Rendez-vous sur notre site internet dans le courant du mois d'avril pour en savoir plus. 3, 2, 1… pédalez !

Vélobus : nouveau départ en mai !

Après un franc succès au printemps dernier, le vélobus de l'école élémentaire se remet en selle ! Chaque vendredi matin, à partir de début mai et jusqu'aux vacances d'été, les enfants qui le souhaitent vont pouvoir se rendre à l'école en pédalant en peloton, encadrés par des bénévoles (parents, membres de la JA Isle vélo…). Comme l'année dernière, nous vous appelons à la plus grande vigilance si vous croisez ou doublez les enfants.

Verte ou bleue : à chacun sa *poubelle*

Chaque foyer islois dispose de bacs de tri des ordures ménagères grâce à une délégation de service de Limoges Métropole. Depuis la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, tous les habitants sont invités à réaliser le tri à la source.

Les poubelles appartiennent à chaque foyer qui y dépose ses propres ordures. Ne mettez pas n'importe quel déchet dans n'importe quelle poubelle trouvée sur le trottoir. Si le tri sélectif n'est pas bien fait, les services de ramassage peuvent refuser la collecte. Soyez donc citoyens et ne pénalisez pas les riverains. Des poubelles publiques sont également disposées en plusieurs points d'Isle, faites en bon usage.

Suite à plusieurs plaintes et afin d'éviter tout débordement et intrusion d'objets divers et variés ne vous appartenant pas dans vos poubelles, nous vous conseillons de les rentrer sur votre propriété aussitôt vidées.

Isle, ville où il fait bon vivre

Le classement des Villes et villages où il fait bon vivre est paru début février. Cette année encore notre commune se place en bonne position dans les classements et gagne même des places.

VILLES & VILLAGES où il fait bon vivre

Position parmi les communes de 5 000 à 10 000 habitants en France **136** / 1 150 (+56)

Position nationale **811** / 34 827 (+147)

Position départementale **4** / 195 (+1)

Position parmi les communes de 5 000 à 10 000 habitants en Haute-Vienne **2** / 8 (=)

Ces résultats sont encourageants et nous confortent dans notre volonté de vous apporter toujours plus de services, toujours plus de manifestations, toujours plus de qualité.

Rendez-vous à ne pas manquer

25-27 mars : salon du livre jeunesse Maison du Temps Libre
33e salon du livre jeunesse d'Isle sur la thématique "Habiter le monde". Petits et grands pourront venir à la rencontre d'auteurs et illustrateurs et assister à des spectacles.

26 mars : séance de découverte de l'Urban training Gymnase Marcel Lalu de 10h30 à 12h
Venez découvrir ce sport alliant course à pied, exercices de renforcement musculaire ou encore de cardio-training.

27 mars : marché aux plantes Parc des Bayles Amis des Fleurs
De nombreux exposants seront présents pour agrémenter vos jardins et vous conseiller, restauration possible sur place.

9 avril : décoration de la fontaine de Pâques Place de l'Église Comité de Jumelage

10 avril : 1er tour de l'élection présidentielle (8h-18h dans votre bureau de vote)

17 avril : Trail Nature d'Isle
Une course nature de 10 km et un trail de 26 km vous attendent dès 9h avec un départ au stabilisé des Bayles pour une arrivée Place Laucournet.

24 avril : 2e tour de l'élection présidentielle (8h-18h dans votre bureau de vote)

29 avril : Forum sur la permaculture - Maison du Temps Libre Amis des Fleurs
Cette technique de jardinage permet de respecter l'environnement, prendre soin de la terre, aérer et nourrir le sol sans utiliser des pesticides et récolter des légumes sains et goûteux.

7 mai : tournoi des Lutins Bleus (JA Isle Rugby)
Tournoi emblématique d'Isle avec plus de 800 enfants attendus de tous les clubs régionaux.

8 mai : Commémoration au Monument aux Morts

8 mai : 27e Vide grenier au parc des Bayles Comité des Fêtes
Venez découvrir l'un des plus anciens et traditionnels vide-greniers avec 140 exposants.

Le centre de loisirs du Mas-de-l'Aurence fait *peau neuve*

Lieu de villégiature emblématique et historique pour les petits islois de 3 à 12 ans depuis de nombreuses années, l'accueil de loisirs du Mas-de-l'Aurence avait besoin d'une mise à neuf. La commune a ainsi lancé des travaux de peintures en interne grâce au savoir faire des équipes municipales. Elle a également investi 7 595,44 € dans du mobilier neuf avec une subvention de la CAF de 5 000 €. Adapté aux enfants et au lieu, ce mobilier a été suggéré par une entreprise spécialisée du secteur de la petite enfance qui est venu sur place afin d'imaginer plusieurs ambiances.

Mathieu HURBE
PAYSAGISTE

Un nouveau paysagiste pour chouchouter *vos extérieurs*

Installé à Isle depuis peu, Mathieu Hurbe propose ses services de paysagistes sur Limoges et ses alentours :

- Entretien parc et jardin (taille d'arbustes, taille de haies, taille de fruitiers, tonte, débroussaillage, désherbage, élagage, abattage, dessouchage, évacuation des déchets).
- Création (maçonnerie, pose de pavés/bordures, plantation, engazonnement, création de massif, pose de clôture, terrasse, enduit, béton désactivé/balayé).
- Nettoyage toiture (action mécanique, traitement démoussant, traitement hydrofuge).

CONTACT :
06 45 13 08 30
mathieu.hurbe@outlook.fr

Merci à l'entreprise MORTIER

L'entreprise Joël MORTIER et Fils installée dans le secteur de Vanteaux à Limoges est spécialiste dans les domaines du chauffage, de la couverture et de la salle de bains. Habitants Isle depuis plusieurs années, M. et Mme MORTIER ont contacté la commune pour faire **don de capteurs de CO_2**. Quinze capteurs ont ainsi été remis pour qu'ils puissent être installés dans les classes des 3 écoles de la commune. Ils viennent se rajouter à ceux déjà acquis par la commune. Les élus ont été très sensibles à ce geste d'une grande solidarité envers les enfants des écoles.

Merci à l'entreprise et à ses gérants Johann et Cécile.

La Nature a besoin de vous

La Chenille processionnaire du pin

La chenille processionnaire du pin est la larve d'un papillon de nuit qui éclot durant l'été entre juin et septembre. Elle a un cycle de transformation sur un an : la femelle papillon recherche un pin ou un cèdre pour y pondre ses œufs (jusqu'à 300) à la fin de l'été. Les jeunes chenilles tissent des pré-nids où elles passent les journées de septembre. Les larves commencent à manger le limbe des aiguilles de pin qui jaunissent et sont ainsi la manifestation d'une infestation. Une fois la zone appauvrie, elles émigrent plus haut dans l'arbre et reforment un nouveau nid. À ce stade du cycle, elles ne sont pas encore urticantes et le deviendront au suivant.

À la fin octobre-début novembre elles forment un nid volumineux définitif pour y passer l'hiver. Elles en sortent la nuit pour s'alimenter, se déplaçant en « procession » suivant un fil de soie qui leur permet de rentrer au nid.

Au printemps, les chenilles en procession conduites par une femelle, quittent l'arbre pour aller s'enfouir dans le sol. Les papillons écloront dans l'été.

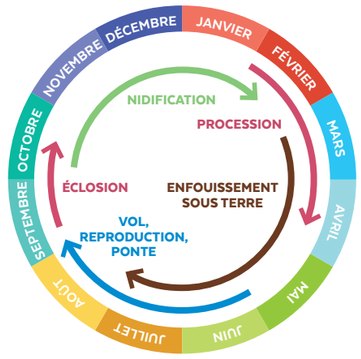

Pourquoi les piéger ?

Un danger pour l'écosystème

Côté flore, une trop grande quantité de chenilles augmente le risque de destruction de la population de pins. Côté faune, ces insectes sont qualifiés de danger pour la santé publique car leurs longs poils sont très urticants et volatils. Lorsque le poil se brise, dès le premier contact, la substance urticante et allergisante qu'il contient, la « thaumétopoëine », se libère provoquant des démangeaisons très vives. Ces irritations se caractérisent par des érythèmes ou des éruptions prurigineuses accompagnées parfois d'atteintes oculaires ou pulmonaires voire des réactions allergiques plus graves telles que les œdèmes de Quincke ou les chocs anaphylactiques.

Comment les piéger ?

Adapter son piège selon le cycle de la chenille.

De novembre à février, il suffit de couper les extrémités des branches des pins où se trouvent les cocons et de les mettre en sacs poubelles. De la mi-février à la fin avril, les chenilles sortent de leurs cocons afin

d'effectuer leur procession vers le sol pour s'y enterrer. C'est à ce moment-là, qu'elles représentent un danger contre les hommes et les animaux domestiques. Leur destruction peut se faire par écrasement sur le sol avec de bonnes chaussures, ou par piégeage à sacs (Eco-piège) attaché autour du tronc. Il faudra ensuite détruire le sac. La solution la plus fiable reste l'incinération. Il faut faire attention à ne surtout pas ouvrir le sac ! Détruire par le feu est le moyen le plus radical pour éliminer le potentiel urticant des poils de la chenille processionnaire. Cela n'est certes pas très écologique, mais face au danger que représente l'insecte, le brûlage reste la solution la plus rationnelle. Attention à ne pas brûler le sac et son contenu dans un barbecue par exemple, si vous avez un incinérateur avec couvercle (un pot en terre cuite avec coupelle par-dessus fera aussi l'affaire), c'est la meilleure façon de vous débarrasser du sac et son contenu. Ainsi vous écartez tout danger avec des poils qui pourraient repartir en suspension dans l'air lors de la combustion. Le piégeage par phéromones est également possible à la fin du printemps. Ce dispositif est à enlever début octobre.

Bon à savoir

La présence de la chenille processionnaire du chêne est désormais avérée sur Limoges Métropole et les communes proches d'Isle. On les trouve souvent à l'aisselle des branches et du tronc des arbres, le cocon étant plus aplati que celui de sa cousine.

Frelons asiatiques, frelons orientaux, c'est maintenant qu'il faut agir !

www.ville-isle.fr/ma-mairie/vie-municipale/les-publications/

Dans le Isle Mag 59 de mars 2020, téléchargeable sur notre site internet, nous vous avions détaillé le danger que représentait le frelon asiatique et le moyen de lutte contre cet insecte. En effet, de plus en plus nombreux dans nos jardins, il est très agressif et dangereux pour l'homme à cause de son venin neurotoxique et cardiotoxique. Il est également considéré comme nuisible pour les abeilles qui font parties de son repas favori. Un frelon peut consommer entre 30 et 50 abeilles par jour. Au-delà du manque de miel, il provoque le déséquilibre de notre écosystème.
Dès les premiers réchauffements du printemps, il faut capturer un maximum de reines afin de limiter leur propagation : 1 reine peut générer 2 000 à 3 000 individus par la suite.

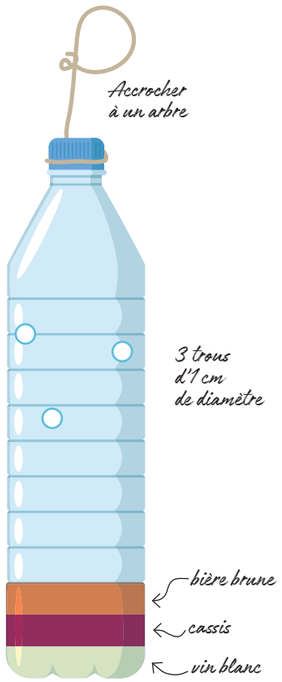

Comment les différencier ?

Frelon européen : mesure jusqu'à 4 cm de long + jaune

Frelon asiatique : mesure jusqu'à 3 cm et brun quasi noir avec un anneau jaune sur l'abdomen

Frelon oriental : mesure jusqu'à 4 cm de long + roux avec une unique bande jaune

Comment les piéger ?

Plusieurs types de pièges sont possibles, il faut être bien vigilent dans leur mise en place afin d'en laisser échapper les abeilles. Attention aux locataires du piège qui ne sont pas toujours morts...

Le frelon oriental a été repéré dans le sud de la France pour la première fois l'année dernière mais il a une très forte capacité de propagation. Très dangereux, il convient de le piéger rapidement afin de stopper sa progression.

La Nature
a besoin de vous

Un abri pour nos amies les *chauves-souris*

Limoges Métropole s'est dotée d'une Trame Nocturne fin 2020, afin de permettre aux espèces nocturnes et crépusculaires de maintenir leurs populations sur notre territoire.

Si 2021 a été l'année de présentation des plans d'actions pour chaque commune, 2022 est une année d'actions en faveur de la faune sauvage.

C'est dans ce cadre qu'un gîte à chauve-souris a été posé lundi 31 janvier sur notre commune par le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, partenaire de l'opération Trame Nocturne, avec le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cet équipement a été fixé sur le bardage du vestiaire du stade des Bayles, afin de proposer aux chauve-souris un espace sécurisé en cœur de ville. Les chauves-souris pourront alors s'y poser durant leur période d'activité, d'avril à octobre.

Le choix du lieu a été déterminé d'une part par l'environnement végétal à proximité, ainsi que par les matériaux utilisés sur le vestiaire. En effet, ces animaux affectionnent particulièrement les bâtiments avec du bois, car celui-ci permet notamment de maintenir une température correcte durant la nuit.

La pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus) est la plus petite des chauves-souris d'Europe

Un suivi annuel sera réalisé. Il consistera à vérifier l'utilisation ou non de l'aménagement par les chauves-souris. Il faut cependant noter que ces petites bêtes sont très exigeantes et elles peuvent mettre plusieurs années à se l'approprier.

Enfin, si jamais vous constatez que des chauves-souris ont élu domicile dans ce gîte, surtout ne les dérangez pas, elles risqueraient de quitter la zone pour toujours.

Et si vous avez connaissance d'une colonie (plus de 10 individus statiques), que ce soit en été ou en hiver, n'hésitez pas à contacter la Direction des Espaces Naturels de Limoges Métropole (05 55 42 32 51). Le recensement de ces colonies participe activement à leur protection.

À vos jardins

Une fois passés les derniers jours de gel, il est temps d'attaquer la taille des arbres et des haies. Ils vous diront merci ! Toutefois, afin de préserver le voisinage, un arrêté portant sur les bruits extérieurs est à respecter.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler des végétaux. La déchèterie d'Isle est ouverte les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 10h30 et de 14h à 18h, et le dimanche de 14h à 18h (fermeture les jours fériés).

Les travaux de bricolage ou jardinage extérieurs sont autorisés :

> De 9h à 12h puis de 14h à 19h **les jours ouvrables et samedis**

> De 10h à 12h puis de 14h à 18h **les dimanches et jours fériés**

Empiétement des végétaux sur la voie publique : *ce que dit la loi*

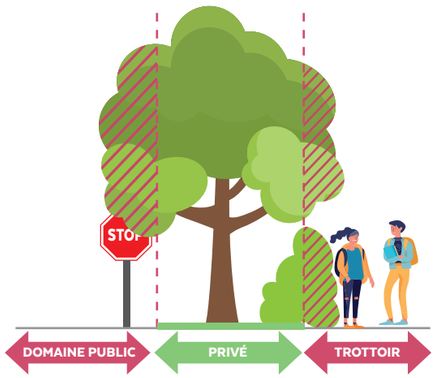

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées afin de ne pas gêner le passage des piétons, ni de constituer un danger (en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant). La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait.

Autre élément important : les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens d'électricité, de téléphonie, et l'éclairage public

Selon le pouvoir de police du Maire, en cas de non-respect de la réglementation, la police municipale pourra rédiger un procès-verbal.
Sur la base de l'article R. 116-2 du code de la voirie routière, le Maire peut punir d'une amende prévue pour les contraventions de cinquième classe ceux qui : « en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier ». Il peut également demander l'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines d'une voie, aux frais des propriétaires défaillants, pour les chemins ruraux et communaux.

Voici les distances à respecter suivant le type de voie :

ROUTES DÉPARTEMENTALES

Aux embranchements des routes entre elles, avec d'autres voies publiques ou à l'approche des traversées des voies ferrées : la hauteur des haies ne peut pas excéder 1 mètre au-dessus de l'axe des chaussées sur une longueur de 50 mètres comptée de part et d'autre du centre de ces embranchements, carrefours, bifurcations ou passages à niveau.

VOIES COMMUNALES

On ne peut avoir d'arbres qu'à une distance :
- de 2 mètres en bordure des routes pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur ;
- et à une distance de 0,5 mètre pour les autres.

CHEMINS RURAUX

Les arbres et les haies vives peuvent être plantés en bordure des chemins ruraux sans condition de distance.

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des routes départementales, voies communales et chemins ruraux, doivent être coupés par les propriétaires ou fermiers, de manière à sauvegarder la commodité du passage.

Du nouveau au Pôle Nature du Meynieux

Restauration des deux toitures

Depuis son achat par la commune en 2018, le site du Meynieux se restaure au fil du temps. Le futur pôle nature émerge doucement. Grâce à deux chantiers de jeunes avec l'association Concordia, le mur du bief est quasiment terminé. Depuis 2020, les équipes des services techniques travaillent à la réfection d'un local qui sera occupé par l'ACCA (association communale de chasse agréée) d'Isle d'ici quelques semaines.

Remplacements des fenêtres et ouvertures

Pose du placo, de la plomberie (lavabo, WC, cumulus), de l'électricité

Été 2022 : un nouveau chantier international de jeunes

En août prochain, la municipalité renouvellera l'accueil d'un chantier international de jeunes bénévoles sur le site du Meynieux en partenariat avec l'association Concordia. Durant 3 semaines, 14 jeunes issus de pays du monde entier participeront à la rénovation du lieu.
Si le programme définitif n'est pas encore connu, une mise en valeur de l'ancienne maison du meunier pourrait être au cœur du futur chantier. Échanges interculturels, vie de groupe, actions d'intérêt général seront au programme de ces semaines inoubliables dans la vie d'un jeune.
2 places sont réservées pour des jeunes de la commune souhaitant s'impliquer dans le projet.
Si tu es intéressé.e ou si tu veux plus de renseignements, contacte le service jeunesse au 07.61.67.31.77.

Raccordement à l'eau

Reste à faire : bandes de placo, peintures, coffret électrique, et à l'étage faux plafond bureau, placo.

Grâce à la contribution du SEHV (syndicat énergie Haute-Vienne), le site sera bientôt raccordé à l'électricité. D'importants travaux sont prévus pour faire passer les câbles.

Ma commune illustrée

campagne de promotion de Limoges Métropole

À l'occasion des 20 ans de Limoges Métropole, la Communauté urbaine a lancé une opération de promotion du territoire intitulée « Ma Communauté Illustrée ».
Elle a pour objectif de renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance à une communauté unie et ainsi de faire découvrir ou redécouvrir toutes ses richesses tant d'un point de vue paysager que patrimonial sous la forme de dessin.
Chaque commune a en effet son histoire, ses paysages et ses spécificités.

Coup de cœur de la Médiathèque

L'Atlas des mondes extraordinaires de Jules Verne.

Documentaire adulte [cote : 843 VER]

Qui invoquer de mieux que Jules Verne pour visiter – et habiter – le monde ? Ses personnages en auront fait le tour en quatre-vingts jours, seront descendus en son centre, auront découvert des îles mystérieuses, plongé vingt mille lieues sous ses mers, passé cinq semaines en ballon et voyagé de la Terre à la Lune. Nemo essaiera de le fuir, Robur de le conquérir. Verne, lui, s'en fera le géographe autant que l'observateur et le conteur. Entre réalité et fiction, ce magnifique atlas illustré rend un très bel hommage à cet écrivain indémodable.

Elle et moi, Chris Naylor-Ballesteros

Toutes ces petites bêtes qui peuplent notre monde... Cet album est un réel coup de cœur tant par ses illustrations en noir, blanc et rouge qu'avec une histoire bien attendrissante sur l'amitié et la métamorphose : un petit scarabée vit sur la corniche d' un rocher qui surplombe une forêt. Un jour, une inconnue arrive de nulle part et s'installe, ils deviennent inséparables. Le temps passe mais un beau matin, la petite chenille a disparu. Notre scarabée décide de quitter sa corniche et part à la recherche de son amie.

Retrouvez Chris Naylor-Ballesteros en dédicace le samedi 26 et dimanche 27 mars sur notre salon du livre jeunesse.

Cléo, ReMingO.

BD Jeunesse [cote JBD CLE]

Devenue un incontournable de la bande dessinée limougeaude, Cléo saura vous séduire de ses grands yeux expressifs et malicieux. Les tribulations muettes de cette jeune chatte se découpent avec inventivité au fil des pages, magnifiquement rehaussées d'un camaïeu sépia donnant un ton très doux et contemplatif à une histoire qui s'admire plus qu'elle ne se lit. Un brillant voyage initiatique vers l'autonomie plein d'audace et de sensibilité, qui saura toucher tous les âges et vous donner à voir Limoges sous un regard neuf, rond et émerveillé. Si vous n'avez pas encore votre exemplaire, **profitez du troisième 33e Salon du Livre Jeunesse d'Isle pour rencontrer RéMingO samedi 26 et dimanche 27 mars !**

Apéros du monde : 100 recettes de tapas antipasti et mezze, Sophie Dupuis-Gaulier

Doc Adulte [Cote : 641.5 DUP]

À l'occasion du Salon du livre jeunesse dont le thème, cette année, est « habiter le monde », je vous propose de partir à la découverte de spécialités, non pas littéraires, mais plutôt culinaires. Ces recettes, venues des quatre coins du monde, et qui enchanteront vos papilles au moment de l'apéritif sont à retrouver dans ce magnifique ouvrage où les roulés bretons côtoient pastéis, focaccia, tzatziki et autres empanadas pour le plus grand bonheur de tous les gourmands !

Programmation du Centre Culturel Robert Margerit

À vos agendas !

VENDREDI 25, SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 MARS

Salon du livre jeunesse Maison du Temps Libre. Présence des auteurs et des illustrateurs le samedi et dimanche

MERCREDI 6 AVRIL À 10H

Raconte tapis avec Andrée Frugier à la Médiathèque d'Isle. Nouveau thème chaque mois. Réservations au 05.55.43.20.59.

VENDREDI 8 AVRIL À 20H30

« 2081, le futur est derrière nous » par le Théâtre de l'Attraction à Vent

MERCREDI 4 MAI À 10H

Raconte tapis avec Andrée Frugier à la Médiathèque d'Isle. Nouveau thème chaque mois. Réservations au 05.55.43.20.59.

VENDREDI 20 MAI À 20H30

Quator à corde HANSON

VENDREDI 10 JUIN À 20H30

Match d'impro par le Théatre de la Balise

VENDREDI 17 JUIN À 20H30

« Les Précieuses ridicules » par la Cie A

Conseil Municipal du 27 janvier 2022

FINANCE
- Débat d'orientations budgétaires 2022

AFFAIRES GÉNÉRALES
- Approbation de la conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec la société d'intérêt collectif la « Ceinture Verte Territoire de Limoges ».
- Autorisation de demande de subvention Acquisition de capteurs CO_2 en milieu scolaire.
- Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition des illustrations créées par Limoges Métropole - Campagne de promotion du territoire « Illustration des communes ».
- Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne relative à la Salle multifonctionnelle.

URBANISME
- Acquisition de parcelles passage à niveau de Thias.

DÉLIBÉRATIONS SUR TABLE
- Signature d'une convention de mise à disposition de parcelles communales.
- Signature d'une convention avec « Prium portage »
- Mise à disposition d'un travailleur handicapé avec le CDTPI.

Les cloches

HISTOIRE(S) D'ISLE

Le clocher, trois niches à plein cintre, est du XIIIe siècle. Une des cloches date de 1833 les deux autres de 1882. L'une porte l'inscription « *sit nomen domini benedictum* » (béni soit le nom du Seigneur).
Selon les termes techniques des fondeurs la cloche a une couronne, un cerveau, une robe... une reine quoi !
La note de la cloche dépend de son diamètre et du rapport entre ce diamètre et son épaisseur (Cornille-Harvard fondeurs).

Louis -Philippe, promu roi des français en 1830, a la tête sur les épaules et espère l'y conserver, il choisit comme emblème de la monarchie de juillet le drapeau bleu blanc rouge rompant ainsi avec le drapeau blanc et les fleurs de lys de l'ancien régime, pour preuve l'anecdote rapportée dans un article des « Annales de la Haute Vienne, journal administratif et politique » du 27 septembre 1833 (voir sur le site d'Isle).

Bénédiction des cloches :
La pratique remonte sans doute au IVe siècle...

La suite de l'histoire sur
www.ville-isle.fr

ISLE EN *images*

@ville_isle

Vos plus belles photos Instagram avec le hashtag #isle87

Postez vos plus belles photos de la commune sur Instagram en utilisant le hashtag **#isle87** ou en nous identifiant **@ville_isle**

@a.dlice

@ville_isle

@_m.a.r.i.e_d.e.c.o.u.t.y_

@valentin_cth

@vivre_mieux_avec_moins

@romain.grdt

@maximages87